

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUN 2012

SOMMAIRE

RECUEIL DES DECISIONS L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES... 14

<i>Madame le Maire</i>	24
<i>Jérôme BALOGE</i>	25
<i>Madame le Maire</i>	25
<i>Jérôme BALOGE</i>	25
<i>Madame le Maire</i>	25
<i>Frank MICHEL</i>	25
<i>Rose-Marie NIETO</i>	26
<i>Frank MICHEL</i>	26
<i>Jérôme BALOGE</i>	26
<i>Nicolas MARJAULT</i>	27
<i>Alain PIVETEAU</i>	28
<i>Jérôme BALOGE</i>	28
<i>Frank MICHEL</i>	29
<i>Madame le Maire</i>	29
<i>Frank MICHEL</i>	29
<i>Madame le Maire</i>	30
<i>Alain BAUDIN</i>	30
<i>Madame le Maire</i>	30
<i>Jérôme BALOGE</i>	31
<i>Frank MICHEL</i>	31
<i>Jérôme BALOGE</i>	31
<i>Madame le Maire</i>	31
<i>Frank MICHEL</i>	31
<i>Jérôme BALOGE</i>	31
<i>Madame le Maire</i>	31
<i>Frank MICHEL</i>	31
<i>Jérôme BALOGE</i>	31
<i>Madame le Maire</i>	31
<i>Rose-Marie NIETO</i>	32
<i>Madame le Maire</i>	32
<i>Rose-Marie NIETO</i>	32
<i>Madame le Maire</i>	32
<i>Rose-Marie NIETO</i>	32
<i>Madame le Maire</i>	32
<i>Rose-Marie NIETO</i>	32
<i>Madame le Maire</i>	32
<i>Rose-Marie NIETO</i>	32
<i>Madame le Maire</i>	32
<i>Rose-Marie NIETO</i>	32
<i>Madame le Maire</i>	32
<i>Rose-Marie NIETO</i>	32
<i>Madame le Maire</i>	32
<i>Rose-Marie NIETO</i>	32
<i>Madame le Maire</i>	32
<i>Rose-Marie NIETO</i>	32
<i>Madame le Maire</i>	32
<i>Rose-Marie NIETO</i>	32
<i>Madame le Maire</i>	32
<i>Rose-Marie NIETO</i>	32
<i>Chantal BARRE</i>	33
<i>Madame le Maire</i>	33

AGENDA 21 - APPEL A PROJET 2012 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DREAL POITOU-CHARENTES.....	34
--	----

<i>Jacques TAPIN</i>	35
----------------------------	----

REFONTE GRAPHIQUE DU MAGAZINE MUNICIPAL VIVRE A NIORT ET DU SITE INTERNET WWW.VIVRE-A-NIORT.COM - APPROBATION DE L'ACCORD-CADRE	36
--	----

RESTAURATION DES TOITURES DE GROUPES SCOLAIRES - ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX	257
CESSION DE VEHICULES A L'ASSOCIATION A.I.V.E.	258
<i>Frank MICHEL</i>	260
<i>Anne LABBE</i>	260
<i>Nathalie SEGUIN</i>	260
<i>Frank MICHEL</i>	260
FOURNITURE DE CHASSIS CABINES, VEHICULES, EQUIPEMENT BRAS HYDRAULIQUES ET BENNES - LOT N°1 - AVENANT N°1.....	261
PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°8 (SIMPLIFIEE).....	262
<i>Frank MICHEL</i>	264
APPROBATION DE LA CONVENTION PORTANT SUR LE PRINCIPE D'ACCES PIETONNIERS POUR LE PUBLIC, PASSAGE DU COMMERCE	265
<i>Frank MICHEL</i>	266
RUE DE LA MIRANDELLE : ACQUISITION D'UNE PARCELLE EN EMPLACEMENT RESERVE POUR L'ELARGISSEMENT DE LA RUE (CREATION D'UNE VOIE PIETONNE ET D'UNE PISTE CYCLABLE) KL 242.....	267
<i>Frank MICHEL</i>	268
RUE DE STRASBOURG : ACQUISITION D'IMMEUBLES EN VUE DE CREER DES LOGEMENTS NOUVEAUX (CP 662 - 232 ET 219).....	269
RUE DE STRASBOURG : ACQUISITION D'UN IMMEUBLE EN VUE DE CREER DES LOGEMENTS NOUVEAUX (CP N° 663).....	270
<i>Frank MICHEL</i>	271
<i>Jérôme BALOGE</i>	271
<i>Frank MICHEL</i>	271
CLASSEMENT DE DIVERSES PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC - ARTICLE 318-3 DU CODE DE L'URBANISME	272
<i>Frank MICHEL</i>	274
<i>Madame le Maire</i>	274
CESSION DE PARCELLES DE TERRAIN RUE DE TELOUZE (KO 63 - 35 ET 71)	275
<i>Frank MICHEL</i>	276
CESSION DE TERRAINS - CCAS - CONSTRUCTION D'UN POLE DE LA PETITE ENFANCE - RUE JEAN CHARDIN / P. BRUEGEL	277
<i>Frank MICHEL</i>	278
<i>Nathalie SEGUIN</i>	278
CESSION DE TERRAINS A HSDS ALLEE CLARIS DE FLORIAN - REALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX DANS LE CADRE DU PRUS	279
DENOMINATION DE VOIES ET ESPACES PUBLICS DANS DIVERS SECTEURS DE LA VILLE	280
<i>Frank MICHEL</i>	282
<i>Madame le Maire</i>	282
<i>Michel PAILLEY</i>	282
<i>Madame le Maire</i>	283
<i>Frank MICHEL</i>	283
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i>	283
<i>Patrick DELAUNAY</i>	283
DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC RUE LAURENT BONNEVAY EN VUE DE SA CESSION POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS DANS LE CADRE DU PRUS	284

SEANCE DU 25 JUIN 2012

n° D20120359

URBANISME ET FONCIER

**CLASSEMENT DE DIVERSES PARCELLES DANS LE
DOMAINE PUBLIC - ARTICLE 318-3 DU CODE DE
L'URBANISME**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Par délibération du 20 juin 2011, vous avez autorisé Madame le Maire à lancer une enquête publique prévoyant le classement dans le domaine public de diverses parcelles restées au compte de propriétaires privés, mais entretenues depuis de nombreuses années par les services de la Ville.

Au regard du statut des parcelles concernées, une enquête publique a eu lieu du lundi 26 septembre au lundi 10 octobre 2011 en vertu des dispositions de l'article L.318-3 du Code de l'Urbanisme.

Les parcelles concernées par cette enquête forment les voies suivantes :

- Rue Marcel Paul
- Rue Raoul Dufy
- Rue de Romagné
- Rue des Brissonnières
- Impasse Brun Puyrajoux
- Impasse de la Broche
- Impasse Angéline Faity

Au cours de l'enquête un propriétaire a fait une observation sur une parcelle incluse dans la rue des Brissonnières et non concernée par la voirie actuelle, et un autre propriétaire a demandé que le trottoir devant sa maison impasse Brun Puyrajoux soit exclu du classement dans le domaine public.

En conclusion, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au classement de ces diverses parcelles en tenant compte des observations relevées.

Le statut des différentes voies à l'exception de l'impasse Brun Puyrajoux dans l'attente du document cadastral de division, a permis l'incorporation dans le domaine public communal par délibération du 20 février 2012.

Les formalités de division de parcelle pour extraire le trottoir concerné dans l'impasse Brun Puyrajoux ont été effectuées, et la partie devant être incorporée dans le domaine public communal est cadastrée section CV N° 613 pour une superficie de 8 a 01 ca.

En conséquence, il convient de régulariser le statut de l'impasse Brun Puyrajoux, en l'incorporant dans le domaine public communal.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prononcer l'incorporation de la parcelle CV 613 formant l'impasse Brun Puyrajoux au domaine public communal, en vertu de l'article L 318-3 du code de l'urbanisme ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires.

Madame le Maire, n'ayant participé ni au débat, ni au vote.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Frank MICHEL

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Frank MICHEL

Il s'agit de classer dans le domaine public des parcelles dont vous avez la liste dans la délibération, après enquête publique et modification suite aux préconisations du Commissaire Enquêteur. Ce sont des lieux que nous entretenons depuis des années.

Madame le Maire

Alors je ne participerai pas à ce vote puisque le hasard a fait que j'ai découvert que j'avais une petite participation dans cette impasse Brun Puyrajoux.

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 25 JUIN 2012

n° D20120360

URBANISME ET FONCIER

**CESSION DE PARCELLES DE TERRAIN RUE DE TELOUZE
(KO 63 - 35 ET 71)**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

La Ville possède rue de Telouze des parcelles de terrains qu'elle pourrait céder afin de valoriser son patrimoine.

Ces parcelles cadastrées section KO n° 63 de 9350 m², n° 35 de 5789 m² et n° 71 de 1481 m², représentant un ensemble d'une superficie de 16620 m², mitoyen des logements d'habitat social créés par HSDS il y a 3 ans, seraient vendues au prix de 354 006 € à un investisseur privé (conformément à l'avis de valeur de France Domaine).

Il s'agit pour la Ville de Niort d'une opération strictement patrimoniale dont le but est de réemployer autrement au service de ses missions la valeur de son actif, en conséquence cette opération n'est pas soumise à T.V.A.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- céder les parcelles KO 63 – 35 et 71 au prix de 354 006 € à la SARL VILLAREAL ou à toute personne morale pouvant s'y substituer ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir tous les frais et droits en résultant étant supportés par l'acquéreur.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Frank MICHEL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Frank MICHEL

Il s'agit de céder des parcelles de terrain rue de Telouze, ce sont des parcelles qui avaient été acquises auparavant par la Ville de Niort dans le cadre d'opérations pour les bailleurs sociaux qui ont besoin de moins d'assiette foncière, sachant que c'est devenu une dent creuse entre deux opérations rue de Telouze.

Nous vous proposons cette cession sachant que, je vous l'annonce déjà, il y aura une autre vente de parcelle en septembre.

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 25 JUIN 2012

n° D20120361

URBANISME ET FONCIER

**CESSION DE TERRAINS - CCAS - CONSTRUCTION D'UN
POLE DE LA PETITE ENFANCE - RUE JEAN CHARDIN / P.
BRUEGEL**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

La création du Pôle de la petite enfance dans le secteur Chardin/Bruegel/Côteaux de Ribray a été décidée pour mémoire en 2010. Le projet est maintenant abouti.

Pour permettre sa réalisation effective et tenir l'objectif d'une ouverture début 2014, il convient que la Ville, propriétaire des terrains pouvant accueillir ledit pôle, cède ces derniers au C.C.A.S. qui sera par la suite le propriétaire-gestionnaire de l'équipement.

Les parcelles concernées sont cadastrées section BH n° 943p, 374, 934p, 376, 935p dont la superficie globale approximative est de 3860 m², la superficie exacte étant déterminée ultérieurement par géomètre expert.

La cession interviendrait à l'euro symbolique.

S'agissant pour la Ville de Niort d'une opération strictement patrimoniale effectuée dans un but d'intérêt général, cette cession n'est pas soumise à T.V.A.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- céder au C.C.A.S. de Niort les parcelles BH 943p, 374, 934p, 376, 935p à l'euro symbolique ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte de vente à intervenir, tous les frais et droits en résultant étant supportés par le C.C.A.S.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Frank MICHEL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Frank MICHEL

Il s'agit de céder un bout de terrain au CCAS pour la construction du pôle de la petite enfance rue Chardin.

Nathalie SEGUIN

Dont la pose de la première pierre se fera, il me semble, le 20 septembre. Vous serez bien évidemment invités. Les travaux ont déjà commencé et c'est très bien.

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 25 JUIN 2012

n° D20120362

URBANISME ET FONCIER

**CESSION DE TERRAINS A HSDS ALLEE CLARIS DE
FLORIAN - REALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX DANS
LE CADRE DU PRUS**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Le projet de rénovation urbaine et sociale prévoit de construire au Clou-Bouchet des logements neufs en compensation de ceux démolis. En ce sens, il avait été pris acte que le cœur d'îlot ciblé par la Ville entre l'allée Claris de Florian et la rue des Equarts, une fois achevées les acquisitions des parcelles par la Collectivité, permettait à HSDS de réaliser une opération d'une dizaine de logements neufs.

Il est maintenant possible de céder les terrains concernés à HSDS au prix de 20 €HT/m², conformément à la convention ANRU et à l'avis de France Domaine. Cette cession est soumise à la législation concernant la TVA sur la marge.

Les terrains sont cadastrés section DR n° 829 – 480 – 831 – 841 – 476 et 839 de superficies respectives de 312 m² - 407 m² - 780 m² - 340 m² - 740 m² et 1075 m², soit en tout une superficie de 3654 m².

La recette sera imputée au budget de l'exercice en cours.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la cession à HSDS des parcelles DR n°829 – 480 – 831 - 476 et 839 au prix global de 78 195,60 €TTC, TVA sur marge incluse. Le prix hors TVA sur marge s'élève à 77 835,22 € La marge est égale à 5 148,22 €au taux de 7 % soit 360,38 €;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droit en résultant étant supportés par l'acquéreur.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Frank MICHEL

SEANCE DU 25 JUIN 2012

n° D20120363

URBANISME ET FONCIER

**DENOMINATION DE VOIES ET ESPACES PUBLICS DANS
DIVERS SECTEURS DE LA VILLE**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Les constructions et opérations nouvelles d'aménagement récemment réalisées dans Niort ou celles qui sont en projet entraînent la création de voies nouvelles qu'il convient de dénommer.

Le groupe de travail de dénomination des voies réuni le 14 juin 2012, a fait les propositions suivantes :

SECTEUR I – route de Coulonges/rue de la Routière

L'espace qu'occupait la Régie du SIEDS au 258 route de Coulonges, a fait l'objet d'un réaménagement complet comportant divers commerces, desservis par une voie allant de la route de Coulonges à la rue de la Routière.

Cette voie pourrait s'appeler :

- rue Bert y ALBRECHT – 1893-1943, résistante française.

SECTEUR II – Route de Cherveux

L'allée Goya comprend un appendice assurant la desserte de deux maisons en cours de construction.

Pour en permettre la numérotation, en faciliter la recherche et la distribution postale, cet appendice pourrait s'appeler :

- cour Francisco Goya

SECTEUR III – Rue de Bessac

Entre les rues de Bessac et de la Corderie, le parking actuel desservi seulement par la rue de Bessac serait plus facile à repérer s'il portait un nom. Ce serait :

- parking Andrée CHEDID – 1920-2011, femme de lettres et poète française d'origine libanaise.

SECTEUR IV – Saint-Liguaire – Rues des Sellés/Susan Sontag

Le nouveau lotissement en cours d'aménagement dans ce secteur comprend plusieurs voies le reliant à la rue des Sellés et aux voies du lotissement mitoyen desservi par la rue principale Susan Sontag :

A) La nouvelle première voie, depuis la rue des Sellées, se nommerait :

- rue Ambroise CROIZAT – 1901-1951, syndicaliste, Député, Ministre du travail et de la Sécurité Sociale (1945-1947)

B) les quatre autres voies ne constituent que les prolongements de rues existantes à savoir :

- 1) prolongement de la rue J. Cochran
- 2) prolongement de la rue S. Beckett
- 3) prolongement de la rue O. Wilde
- 4) prolongement de la rue S. de Beauvoir.

SECTEUR V – Secteur de la Mirandelle

La voie qui permettra de desservir - depuis la rue de la Mirandelle - des parcelles constructibles, a déjà été dénommée Allée Pauline Roland (Conseil municipal du 16 décembre 2011), mais l'aménageur la change de côté par rapport à son projet initial.

Il est nécessaire de prendre acte de cette modification d'implantation.

SECTEUR VI – Saint-Liguairerue de la Levée de Sevreau

Le complexe sportif acquis par la Ville rue de la Levée de Sevreau est appelé par les usagers « complexe sportif des Gardoux ».

Il y aurait lieu de prendre en compte cet usage en l'officialisant.

SECTEUR VII – Sainte-Pezenne/route de coulonges

Sur proposition de Monsieur le Proviseur du Lycée horticole sis 130 route de Coulonges, cet établissement porterait l'appellation suivante :

- Lycée horticole Gaston CHAISSAC - Niort

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les dénominations.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Frank MICHEL

RETOUR SOMMAIRE

Frank MICHEL

Il s'agit d'une délibération qui est désormais familière, c'est la dénomination de voies et espaces publics dans les différents secteurs de la Ville.

- Dans le secteur 1, route de Coulonges – rue de la Routière, il y a une voie, là où il y avait la Régie du SIEDS, rue de la régie, c'était un nom vernaculaire, personne ne savait plus pourquoi, et on a donc décidé de la dénommer rue Bert y ALBRECHT, une résistante française décédée en déportation en 1943.

- Route de Cherveux, l'allée GOYA comprend un appendice qui va s'appeler cour GOYA.

- Rue de Bessac, il y a donc un endroit qui est entre la rue de Bessac et la rue de la Corderie, qui est desservi seulement par la rue de Bessac et s'il portait un nom il serait plus facile à repérer donc on vous propose le parking Andrée CHEDID, femme de lettres et poète française d'origine libanaise qui est décédée l'an dernier.

- Dans le secteur de Saint-Liguair e, depuis la rue des Sellés, on vous propose la rue Ambroise CROIZAT, grand syndicaliste, Député, Minist re du travail et de la Sécurité Sociale en 1945-1947, Communiste, et qui va desservir la rue des Sellés.

Ensuite il y a 4 autres voies, on vous propose de les appeler du même nom pour faciliter le travail de la Poste.

- Dans le secteur de la Mirandelle, il y a des parcelles constructibles qui se dénomment allée Pauline Roland et il est nécessaire de modifier leur emplacement puisqu'il y a eu une modification dans le plan d'aménagement de ce lotissement ;

- Dans le secteur de Saint-Liguair e – Levée de Sevreau, il y a le complexe sportif qui est acquis par la Ville, l'ASPTT, de le dénommer, comme tout le monde l'appelle déjà, « Complexe sportif des Gardoux »

- Et enfin à Sainte-Pezenne, au croisement de la route de Coulonges, là où il y a le Lycée Horticole, sur proposition du Proviseur qui a travaillé avec les élèves et les professeurs, c'est de le dénommer « Lycée horticole Gaston CHAISSAC ».

Madame le Maire

Je vous remercie. Alors avant de passer aux commentaires et aux votes, je voudrais simplement vous demander Monsieur l'Adjoint, si nous ne pourrions pas mettre Francisco Goya. On met les prénoms partout, ce serait bien de pouvoir mettre le prénom là aussi.

Alors je sais bien que nous aurons la chance d'accueillir Chantal GOYA à l'Acclameur dans peu de temps, mais je pense que ce serait bien.

Michel PAILLEY

J'avoue mon ignorance mais qui est Gaston CHAISSAC ?

Madame le Maire

C'est un très grand peintre. Vous allez sur internet, vous le verrez, moi c'est ce que j'ai fait parce que je ne le connaissais pas, vous voyez qu'internet peut servir. Il était Vendéen.

Frank MICHEL

Deux/trois choses assez intéressantes, c'est qu'il a développé une pratique qui est d'utiliser des matériaux « non nobles », en tous cas pas des toiles de peinture, mais par exemple des écorces d'arbres et c'est là où je pense qu'il y a un lien avec le Lycée horticole parce qu'en fait j'ai cherché des corbeilles de fruits peintes mais en fait non, il fait des dessins assez naïfs sur des supports assez improbables.

Jacqueline LEFEBVRE

Si vous vous voulez voir du CHAISSAC, il y a le musée des Sables d'Olonne qui en possède beaucoup et le musée de Nantes. C'est plus qu'un Vendéen.

Patrick DELAUNAY

Il y a également en Vendée, pas très loin, les seules toilettes publiques classées parce qu'elles ont été peintes par CHAISSAC. Je dis ça pour les amateurs.

SEANCE DU 25 JUIN 2012

n° D20120364

URBANISME ET FONCIER

**DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC
RUE LAURENT BONNEVAY EN VUE DE SA CESSION POUR
LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS DANS LE CADRE DU
PRUS**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Par délibération du 20 février 2012, Madame le Maire a été autorisée à procéder à l'enquête publique réglementaire en vue du déclassement d'une partie du domaine public le long de la rue Laurent Bonnevoy, partie de 2818 m², en vue de sa cession pour la construction de logements dans le cadre du P.R.U.S. du Clou-Bouchet.

Au cours de l'enquête publique qui a eu lieu du 10 avril au 24 avril 2012 inclus, aucune personne ne s'est présentée lors des permanences du Commissaire enquêteur ou pour consulter le dossier, et aucune observation n'a été formulée sur le registre d'enquête ni adressée à Monsieur le commissaire enquêteur. Ce dernier a émis un avis favorable au projet de déclassement.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prononcer le déclassement d'une partie du domaine public le long de la rue Laurent Bonnevoy, pour une superficie de 2818 m² selon plan joint, partie qui sera incorporée dans le domaine privé communal ;
- céder la partie déclassée à l'euro symbolique comme prévu par délibération de principe du 20 février 2012 à Bouygues Immobilier ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits en résultant étant supportés par l'acquéreur.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Frank MICHEL

SEANCE DU 25 JUIN 2012

n° D20120365

VIE ASSOCIATIVE

**SUBVENTION - CONVENTION D'OBJECTIFS - MISSION
POUR L'INSERTION ET POUR L'EMPLOI (MIPE) - 2EME
ACOMPTE**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente,

La convention d'objectifs entre la Mission pour l'Insertion et Pour l'Emploi (MIPE) et la Ville de Niort est actuellement en projet.

Vu l'intérêt de l'activité de l'association et afin de permettre sa continuité durant la période de définition des modalités d'une nouvelle convention d'objectifs, je vous propose de verser à cette dernière un 2^{ème} acompte de **19 000 €** qui viendra en déduction de la subvention globale 2012. Pour mémoire, un 1^{er} acompte d'un montant de 26 000 € a déjà été versé à l'issue du Conseil municipal du 16 décembre 2011.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention (acompte) entre la Ville de Niort et la Mission pour l'Insertion et Pour l'Emploi (MIPE) ;
- autoriser Madame le Maire à la signer et à verser à l'association un 2^{ème} acompte de **19 000 €** à la subvention qui lui sera allouée au titre de l'année 2012, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention. Pour mémoire, un 1^{er} acompte de 26 000 € a déjà été versé à l'issue du Conseil municipal du 16 décembre 2011.

Monsieur Jean-Claude SUREAU, Vice-Président de la MIPE, n'ayant participé ni au débat, ni au vote.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	1

Madame le Maire de Niort,
Députée des Deux-Sèvres

Geneviève GAILLARD

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Madame le Maire

La délibération suivante concerne la convention d'objectifs pour la Mission pour l'Insertion et Pour l'Emploi (MIPE) et c'est le 2^{ème} acompte qui est voté et Monsieur Jean-Claude SUREAU ne participe pas au vote.

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 25 JUIN 2012

n° D20120366

VIE ASSOCIATIVE

**SUBVENTIONS - CONVENTIONS D'OBJECTIFS -
ASSOCIATIONS CARITATIVES**

Madame Nathalie SEGUIN Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Dans le cadre de sa politique de solidarité, la Ville de Niort accorde aux associations caritatives qui distribuent de l'aide alimentaire aux personnes en situation de précarité, des subventions annuelles de fonctionnement.

La nouvelle charte alimentaire a été finalisée et signée en 2011. Pour accompagner la poursuite des efforts d'amélioration des conditions de l'aide alimentaire à Niort, il est nécessaire de renouveler pour 2012 les conventions d'objectifs avec ces associations axées sur le respect des engagements de la charte et les subventions qui leur sont allouées par la Ville.

Au plan national, les associations et les CCAS qui distribuent l'aide alimentaire aux personnes en situation de précarité, témoignent tous d'une augmentation importante et continue du besoin, corrélée à l'apparition de nouveaux publics (jeunes retraités, personnes âgées, travailleurs pauvres, jeunes étudiants). Cette évolution se constate également à Niort.

Dans ce contexte, il est proposé une augmentation de 15 % par rapport à 2011 des subventions attribuées aux associations de la manière suivante :

- La Croix Rouge Française – délégation de Niort : **3 233 €**
- Les Restaurants du Cœur – délégation des Deux-Sèvres : **5 158 €**
- Le Secours Catholique Français – comité des Deux-Sèvres : **4 399 €**
- Le Secours Populaire Français – fédération des Deux-Sèvres : **4 669 €**

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions entre la Ville de Niort et les associations suivantes :

La Croix Rouge Française – délégation de Niort	3 233 €
Les Restaurants du Cœur – délégation des Deux-Sèvres	5 158 €
Le Secours Catholique Français – comité des Deux-Sèvres	4 399 €
Le Secours Populaire Français – fédération des Deux-Sèvres	4 669 €

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations concernées les subventions afférentes, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort

Geneviève GAILLARD

L'Adjointe déléguée

Nathalie SEGUIN

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Nathalie SEGUIN

C'est une délibération qui concerne les subventions aux associations humanitaires qui distribuent de l'aide alimentaire sur la Ville de Niort.

Une délibération qui vous est présentée à l'identique de l'année dernière, à savoir une augmentation de 15% des subventions par rapport à 2011, les associations concernées sont : « La Croix Rouge », « Les Restos du Cœur », « Le Secours Catholique Français » et « Le Secours Populaire Français ».

Juste m'attarder sur le chiffre de 15%, au niveau du CCAS nous octroyons également des secours alimentaires, et le bilan d'activités 2011 fait apparaître une augmentation de 15% des demandes par rapport à ces secours et également une augmentation de 10% par rapport aux montants qui sont accordés aux personnes qui sollicitent ces secours.

La ligne budgétaire du CCAS qui concerne l'aide alimentaire s'élève à 56 496 € pour l'année 2011. Des chiffres en augmentation, l'aide alimentaire et les aides sur l'énergie, ce sont les deux postes de dépenses qui sont les plus sollicités par les Niortais aujourd'hui.

PROCES-VERBAL

VIE ASSOCIATIVE

**PROJET DE PLATE-FORME D'AIDE ALIMENTAIRE -
ETUDE OPERATIONNELLE DE FAISABILITE - DEMANDE
DE SUBVENTIONS**

Madame Nathalie SEGUIN Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Dans le cadre de sa politique en faveur des personnes en situation de précarité, la Ville de Niort soutient les associations caritatives et l'association « L'Escale » (foyer de jeunes travailleurs) dans leur mission d'aide alimentaire.

Ces associations font face à de nombreux défis : aggravation constante de la pauvreté et de la précarité, bénévolat vieillissant et en difficulté de renouvellement, ressources financières et d'équipements limitées, menaces sur les ressources financières venant de l'Union Européenne, diminution des denrées cédées par la grande distribution, éloignement de la banque alimentaire 79 imposant des déplacements et du stockage sans disposer des capacités nécessaires.

L'animation de ce réseau associatif dans le cadre de la charte alimentaire a montré le besoin de créer, sur le sud du département, une plate-forme d'aide alimentaire, qui permettrait :

- d'accueillir une antenne de la banque alimentaire sur le territoire niortais, limitant ainsi les déplacements et offrant davantage de sécurité sanitaire,
- d'offrir à chaque association une capacité de stockage des denrées sur le site,
- de permettre, en lien avec les organisations professionnelles de producteurs locaux et les structures de jardins solidaires, d'apporter à la population concernée une diversification alimentaire, notamment en fruits et légumes, ce qui demandera sur le site un équipement adapté,
- de participer à l'insertion des publics privés d'emploi, dans les modalités de gestion technique de la plate-forme (emploi aidé).

Ce projet concerne la Ville de Niort, mais il aurait aussi un impact sur l'organisation de l'aide alimentaire en Deux Sèvres, notamment sur l'organisation de la Banque Alimentaire et sur l'approvisionnement de l'ensemble du Sud Deux Sèvres. Des échanges sont menés à ce sujet avec le Conseil Général.

Il vous est proposé de faire procéder à une étude de faisabilité opérationnelle qui devra rendre ses conclusions à la fin de l'année 2012 et dont le coût prévisionnel est estimé à 40 000 €

La Région, au titre du Contrat Régional de Développement Durable a émis un avis favorable à une participation, dont le montant sera prochainement arrêté.

D'autres financements sont sollicités.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Anne LABBE

Il s'agit de la subvention de l'Escale, c'est donc une subvention de 190 000 € au titre de l'année 2012.

Je vous rappelle les 4 axes de cette association : logement, animation, épicerie sociale et je reviens auprès de Nathalie SEGUIN qui les a intégrés à la charte alimentaire, et le service mobilité européenne puisque cette année ils vont enfin obtenir leur label de maison de l'Europe titulaire.

Je rends hommage là aussi à Josiane qui est toujours avec moi auprès d'eux dans les Conseils d'Administrations.

Madame le Maire

Je voudrais vous remercier pour ce Conseil municipal, vous souhaiter de bons repos et vous revoir le 17 septembre, vous inviter évidemment pour TECIVERDI et vous inviter aussi pour le 14 juillet et la fête du cyclotourisme que nous aurons durant l'été. Merci et au revoir.

PROCES-VERBAL